

Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Excusé : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Stefanou a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Date de convocation : 14/09/2026

Date d'affichage : 14/09/2026

Délibération n°20260918_052

Objet : Fonds de Solidarité Logement : participation à son financement

Le FSL, principalement financé par le Conseil Départemental, intervient pour les personnes éprouvant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement ainsi que pour honorer le règlement de leurs factures d'énergie.

Aussi, conformément à la délibération du 27 février 2009, le Président du Conseil Départemental est autorisé à solliciter la participation financière des communes à hauteur de 1 € par habitant. Cet appel de fonds est une contribution visant à mutualiser les moyens de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne rien verser, au titre de l'année 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain Conduché

